



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

**Délibération n°000090 Attribution d'une subvention à l'Association «La Bande à Will» pour l'organisation d'une action de prévention sur le Sida, la Toxicomanie et l'alcoolisme.**

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

**Étaient présents:** M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

**Étaient absents :** M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000468 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission « Santé, action sociales » du jeudi 22 mars 2007 ;



**DELIBERE**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°CP-000468.

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer à l'Association « La Bande à Will », une subvention de 2 000 € (deux mille euros) pour l'organisation d'une action de prévention sur le Sida, la Toxicomanie et l'alcoolisme.

**ARTICLE 2 :** La somme correspondante sera prélevée sur le Chapitre 939, Article 9390 du budget 2007 de la collectivité régionale.

**ARTICLE 3 : DONNE MANDAT** à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à cette opération.

Certifié exécutoire,  
transmis à Monsieur le Préfet le :

17 AVR. 2007

Le Président du Conseil Régional

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 6    | 0      | 0          |

Fait et délibéré à Cayenne,  
en séance publique, le 05 avril 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REGION GUYANE**

Antoine KARAM